CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E210120** **VALABLE JUSQU'AU** **04/05/2027**

ÉDITÉ LE 21/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/2023

Raison sociale : D.V.M.P. GLOBAL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/12/2024

Capital : 5 000

43 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 978 132 215 00010

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 2257601

Assurance Responsabilité Travaux :
AXERIA IARD AIBX00004607

Assurance Responsabilité Civile :
AXERIA IARD AIBX00004607

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 58 72 11 62 **Fax :**

Portable : 06 58 72 11 62

Responsabilité légale :
PADURET DAN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : dvmpglobal@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 312 527 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	05/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/07/2026 11:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.